Année scolaire 2026-2027

Fiche horaire de circuit

Car n° 536 - Circuit : 536SJOR1800

Validité : 26/08/2026 au 21/08/2027 **Sens :** Retour **Niveau :** Secondaire

Circule : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL/ LYC NOTRE DAME DE TTES AIDES - MAIRIE DOULON	NANTES	18:00
CHEMIN NANTAIS	CARQUEFOU	18:26
LA POSTE	CARQUEFOU	18:28
LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	18:30
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	18:30
LE LIBEAU	MAUVES-SUR-LOIRE	18:34
CHESNAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:37
CHANTERMINE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:39
LA BARRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:40
CHÊNE CHARTIER	MAUVES-SUR-LOIRE	18:41
DROITIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:43
PONTEREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	18:44
PILETIERE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:45
PETIT PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	18:46
LE PIN	MAUVES-SUR-LOIRE	18:47
AV DE LA GARE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:50
EGLISE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:52
MAIRIE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:54
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	18:59
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:01
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:02
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:03
LE PAS RICHE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:05
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	19:06
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	19:07

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Année scolaire 2026-2027

GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:12
LONGCHAMP	MAUVES-SUR-LOIRE	19:13
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	19:14
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	19:15
LANDE EPINETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	19:16
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:17
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	19:18
FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	19:19
DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	19:20
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:21
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	19:22
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:23
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:24
ROUAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	19:25
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	19:26
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	19:27

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s’assurer qu’aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.